

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#77
MAI
2023

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



p.08

DOSSIER

Le patrimoine arboré, trésor du territoire métropolitain

p.18

LA DATA

Télétravail à la Métropole :
des agents satisfaits

p.20

C'EST PRATIQUE

Doit-on accepter ou refuser un cadeau
dans le cadre professionnel ?



Retrouvez le Petit métropolitain sur comete.grandlyon.fr

MÉTROPOLE

GRAND LYON

#77
MAI
2023

Salomé Crozier, Anaïs Henry, Ludovic Badoil, Sarah Pouly et Sofia Mori, service Nature et Conseil (DGEEP), devant un cèdre bleu remarquable au sein de l'espace naturel sensible des Hautes-Barolles (Saint-Genis-Laval).

03

ACTUS

07

SUR LE TERRAIN DE LA TERRITO

Focus sur Ouest Nord Val d'Yzeron

08

DOSSIER

Le patrimoine arboré, trésor du territoire métropolitain

14

EN ACTION

Déontologie : tous concernés !

16

REGARDS CROISÉS

Un accueil de qualité, des enfants bien gardés

18

LA DATA

Télétravail à la Métropole : des agents satisfaits

19

EN PERSONNE

Le monde des insectes pour passion

20

C'EST PRATIQUE

Doit-on accepter ou refuser un cadeau dans le cadre professionnel ?

21

LES ASSOS

22

EXPRESSIONS SYNDICALES

24

TEMPS FORTS**DÉCODER
LES SIGLES DES
DÉLÉGATIONS**

DDR : Délégation Développement Responsable
DTEE : Délégation Transition Environnementale & Énergétique
DUM : Délégation Urbanisme & Mobilités
DGEEP : Délégation Gestion & Exploitation de l'Espace Public
DSHE : Délégation Solidarités, Habitat & Éducation
DPIAF : Délégation Pilotage & Ingénierie Administrative et Financière
DRHMG : Délégation Ressources Humaines & Moyens Généraux



DVMAP - SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERNE HÔTEL DE MÉTROPOLE
 20, rue du Lac, CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03 - Tél. 04 26 99 37 87
communicationinterne@grandlyon.com

Directrice de la publication : Anne Jestin
Rédactrice en chef : Dominique Yoyo
Coordination et rédaction : Jennifer Schies, Yves Estève, Émeline de Suremain, Lucie Rebour
Crédit photos : Jérémy Cuenin, Thierry Fournier, Éric Soudan, Anne Thomé, Pascale Ouvrard

Conception maquette : In Média Res
Réalisation : Atelier Grève-Viallon
Impression : OTT imprimeurs



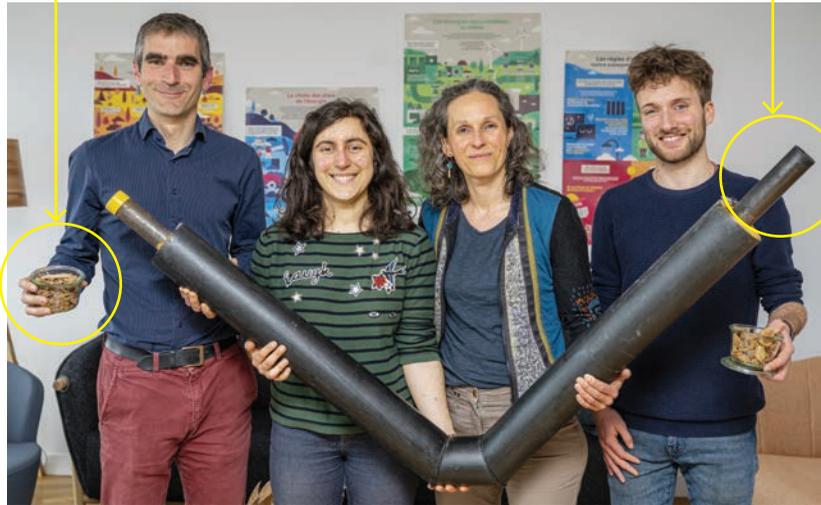
ÉNERGIE

CHAUD DEVANT

Après un an de travaux, la nouvelle chaufferie du réseau de chaleur « Vénissieux » a été inaugurée le 3 avril dernier. Elle vient en complément de la chaufferie historique des Minguettes et fonctionne au bois-énergie. Ce nouvel équipement permettra de raccorder au réseau de chaleur 20 bâtiments de logements et 10 bâtiments publics sur Vénissieux et Saint-Fons, tout en augmentant le taux d'énergie renouvelable du réseau à 63 % puis 67,5 % dès 2028 ! En dehors de la direction Environnement, Écologie, Énergie (DEEE), de nombreux agents ont contribué à ce projet (DA13C, DFI, Voirie, DMOU, DAAJA). Merci à eux !

Plaquettes forestières (« déchets » issus de l'exploitation forestière) = source d'approvisionnement des chaufferies au bois énergie

Un bout de réseau de chaleur constitué d'une canalisation en acier recouverte d'une couche isolante et protectrice pour limiter les pertes thermiques



L'unité Réseaux de chaleur et de froid urbains, service Transition énergétique.
De gauche à droite : Didier Fangeat, responsable ; Marion Maurel, chargée de mission ; Sara Mallevall, chargée d'opérations ; Étienne Fieux, chargé de mission

WEBINAIRE

L'INSTANT MÉTROPOLE « SPORT-SANTÉ, ACTIVITÉS PHYSIQUES ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL » VENDREDI 26 MAI : ÇA BOUGE À 11H11 !

Pour s'inscrire, c'est par ici



Ce webinaire sera consacré à toutes les initiatives sport et détente de la Métropole contribuant à la qualité de vie au travail. Focus sur la future offre d'activités méridiennes pour les agents, pilotée par la direction Responsabilité sociétale de l'employeur et Préventions, sur de nombreux sites de travail, à partir de septembre 2023. L'occasion de revenir sur les enjeux de la politique sport-santé et de présenter en avant-première les surprises de la semaine pour la qualité de vie au travail du 19 au 23 juin prochains !

DÉCHETS

LES AMBASSADEURS DU TRI AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

Michaël Donjon, Denis Contri et Marie-Rose Boisson sensibilisent les habitants sur le tri des déchets et distribuent des bio-seaux au marché de la Croix-Rousse, dans le cadre du déploiement des bornes à compost dans 6 arrondissements de Lyon cette année. Au sein de la direction des déchets (DTEE), le service Mobilisation et accompagnement au changement compte 25 ambassadeurs Prévention et amélioration du tri qui se déplacent sur tous les territoires. En 2022, ils ont réalisé 201 animations, des formations, des permanences sur les marchés et dans les mairies, sensibilisant ainsi près de 4 600 habitants. Ils assurent aussi des diagnostics et des contrôles.



TERRITOIRES

LA MISE EN PLACE DES REVUES DE PROJETS TERRITORIALES



Le comité de travail se compose de Sarah Laulloo, Elsa Clerc, Ingrid Duponchel, Pauline Chambe, Muriel Guillon, Pierre Fabre, Damien Martin, Hélène Lopez-Nardin et Quentin Bougheraba.

La Direction générale a mis en place des revues de projets territoriales. L'objectif de ces revues de projets, qui seront présentées en conférence territoriale des Maires, est d'avoir une vision d'ensemble de l'avancement des projets sur les territoires et de permettre une gestion au plus près de chacun d'eux.

Les acteurs mobilisés sur ces revues sont aussi bien les chefs de projet, les chefs de service, les directeurs de territoire, la direction

Finances et contrôle de gestion, les coordinateurs territoriaux, les urbanistes territoriaux que les directeurs et directeurs généraux adjoints. En somme, tous ceux qui ont un lien, de près ou de loin, avec un projet métropolitain. La coordination technique est assurée, en lien avec les délégations, par le service de la coordination territoriale, qui s'est par ailleurs entouré d'un comité de travail afin d'en faciliter la mobilisation et le pilotage.

DÉCÈS



Thérèse Pokam-Tchofo est décédée à l'âge de 55 ans à la suite d'une longue maladie. Assistante de direction au Département du Rhône puis à la Métropole de Lyon, elle laisse un grand vide à la fois pour ses collègues du Pôle Personnes Âgées et Personnes Handicapées - Autonomie et pour le réseau des assistantes de la collectivité. Collaboratrice exemplaire sur laquelle on pouvait compter en toute occasion, elle était appréciée pour son engagement au service de l'institution et des politiques publiques des solidarités et, surtout, son savoir-être. Elle était une femme dévouée, engagée, libre et droite. Toujours disponible pour apporter son aide, elle a beaucoup donné à notre collectif de travail, par son écoute, ses encouragements, sa bienveillance, son soutien, sa gaieté, son humour et son optimisme. Sourire aux lèvres et regard pétillant, Thérèse rayonnait autour d'elle.

VÊTEMENTS DE TRAVAIL

NOTIFICATION D'UN NOUVEAU MARCHÉ

Le nouveau marché de la location entretien des vêtements de travail a été notifié à la société ELIS en juillet 2022. La phase de préparation de la prestation s'est déroulée sur 8 mois et s'achèvera par le déploiement progressif des dotations vestimentaires dans les services. Chaque agent doté d'un EPI (équipement de protection individuelle) recevra ses nouveaux équipements avec une fiche de dotation individuelle accompagnée d'un document d'information expliquant les nouvelles modalités (nettoyage, jour de ramassage du linge sale et remise des vêtements propres).

3 720 agents métropolitains sont dotés d'un EPI dans notre collectivité, soit environ 84 500 vêtements déclinés en 50 références différentes !



ÉVÈNEMENT

Des rencontres métropolitaines

RENCONTRES MÉTROPOLITAINES J-30 !

C'est la dernière ligne droite... Les 9 et 10 juin prochains, nous serons 400 agents à aller à la rencontre des habitants de la Métropole. Objectif : valoriser nos métiers, nos missions, se faire connaître mais aussi mieux se connaître. Rendez-vous dans le numéro spécial de l'été pour un retour sur l'événement !

MOBILITÉ

**CHALLENGE MOBILITÉ :
AU TRAVAIL, J'Y VAIS AUTREMENT !**

Rendez-vous le 6 juin pour la 13^e édition du Challenge Mobilité. Cet événement vise à promouvoir l'usage des modes de transports alternatifs pour limiter l'utilisation individuelle de la voiture. Les partenaires Mobilités de la collectivité seront à votre disposition sur le parvis de l'Hôtel de Métropole lors de la pause méridienne. Venez rencontrer l'Agence des Mobilités, Vélo'v mais aussi Onlymoov, Keolis, Citiz LPA, Dott, la Maison du Vélo et l'unité Déplacements de la DRHMG. Si vous avez un vélo, vous pourrez en profiter pour le faire graver ou participer à un atelier de contrôle technique.

Pour participer au challenge, il vous suffit de saisir votre trajet domicile-travail sur le site web dédié.

✂ + d'infos sur **Comète**

**REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ
DE LA MÉTROPOLE SUR L'APPLI
EN COVOIT' GRAND LYON**

La Métropole vient de lancer sa toute nouvelle application de covoiturage « En Covoit' Grand Lyon », spécialement adaptée pour vos déplacements du quotidien. Elle vous permet de réduire votre budget déplacements en partageant vos trajets et en bénéficiant de multiples incitations financières, que vous soyez conducteur ou passager.

✂ + d'infos sur **Comète** et sur **encovoit-grandlyon.com**



Pour
télécharger
l'appli,
c'est
par ici :



En
COVOIT'
GRANDLYON

INSERTION ET EMPLOI

**JOURNÉE DES PARTENAIRES
ET DES PROFESSIONNELS
DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI**

Cet événement, qui se veut désormais annuel, a été organisé le 25 avril au Centre de Congrès par la direction Insertion et emploi (DIE), en collaboration avec la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi et en présence des agents des services sociaux de la DSHE mettant en œuvre les politiques d'insertion pilotées par la DIE. Au programme : tables rondes

et ateliers pour environ 300 acteurs de l'insertion issus de structures partenaires de la Métropole (Pôle emploi, État, CAF, associations d'insertion). L'occasion pour la Métropole de rappeler son engagement dans l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi et d'insister sur l'importance de l'évaluation de ces actions dans le but d'améliorer leur efficacité.

TERRITOIRE

**NOUVELLE ADRESSE
POUR LE TERRITOIRE RHÔNE AMONT**

Rhône Amont se dote d'un nouveau siège, 3 avenue Salvador Allende, au centre-ville de Vaulx-en-Velin. Une excellente nouvelle pour les agents de la direction territoriale, mais pas que ! Grâce à ses bureaux en flex-office et ses espaces de co-working, celles et ceux qui travaillent sur le territoire pourront en bénéficier : agents des subdivisions, travailleurs sociaux mais aussi urbanistes territoriaux, développeurs économiques, coordinateurs territoriaux, chefs de projet de la direction Maîtrise d'ouvrage urbaine... Ce bâtiment accueillera dès la mi-mai une cinquantaine d'agents tous les jours.

Dans les locaux actuels de la MDML Condorcet, la vie des équipes sera également facilitée puisque le service de l'Aide sociale à l'enfance pourra se redéployer et mieux accueillir les usagers, avec notamment la création d'une nouvelle salle de visite médiatisée et une salle d'attente dédiée garantissant la confidentialité. De nouveaux box de permanence pour le secteur de l'Autonomie seront également mis à disposition des agents pour recevoir les usagers. Un progrès donc, pour la qualité de vie au travail d'équipes toujours en première ligne. Souhaitons-leur une bonne installation !

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS. 43 agents ont participé (en présentiel et en visio) au temps d'accueil des nouveaux arrivants du 27 avril 2023 organisé par le service de la communication interne.



Émilie Amiel, DGEEP DR • Marine Archetti, DSHE MDML Rillieux • Mina Bakhalek, DSHE IDEF • Yamina Bekkouche, DSHE MDML Villeurbanne • Zaineb Ben Hassine, DSHE DHL • Nadège Bertrand, DSHE RA • Quentin Boisson, DGEEP IEM • Sophie Bourdot-Ginier, DPIAF DFCG • Laurent Breyse, DTEE DR • Agata Carrel, DRHMG DR • Camille Devaux, DTEE Déchets • Claire Ducos, DTEE DED • Olivier Dupraz, DGEEP ACV • Clara-Inès El Fadl-Mohr, DSHE IDEF • Dounia El Mouden, DSHE MDM Lyon 9 • Patrick Faivre, DTEE DCE • Catherine Fau, DSHE LRD Lyon 9 • Céline Franchini, DGEEP VIL • Pascaline Gabriel-Bovio, DG DVMAP • Jorina Gouyette, DSHE Pôle PAPH • Alexis Grattier, DG DVMAP • Corinne Guilmont, DGEEP DR • Aurel Jennan, DGEEP DIEM • Sabine Lucas Bourefis, DGEEP ACV • Nicolas Mabert, DG DVMAP • Stevonn Maillot, DSHE IDEF • Rémi Martin, DG DVMAP • Khedidja Mebarek, DTEE Ressources • Clément Mejat, DGEEP ACV • Pauline Naudet, DSHE Villeurbanne • Chandara Nay, DGEEP DR • Balla Niang, DRHMG DRH • Mehrazin Omrani, DTEE DCE • Marie-Adeline Pereira, DSHE MDM Vaulx-en-Velin • Laurent Preire, DG DIR COM • Joëlle Rondepierre, DPIAF DAAJA • Delphine Rosez, DDR DCVA • Sabesan Sabaratnam, DTEE DCE • Guillaume Savoye, DTEE DCE • Karle Serafin Zabal, DDR DR • Delphine Thomas, DDR DR • Audrey Tommasone, DPIAF DAAJA • Elodie Troadec, DTEE DCE • Colin Viallon, DSHE MDML Villeurbanne

€ PLUS DE 15 MILLIONS D'EUROS POUR LES AGENTS

C'est l'annonce du Président Bruno Bernard et de la Vice-Présidente Zémorda Khelifi pour l'agenda social 2023-2026. L'objectif : harmoniser les régimes indemnitaires entre les agents de l'ancienne Communauté urbaine et l'ancien Département, ainsi qu'entre les filières afin de faire progresser l'égalité femmes-hommes. En complément, seront rapidement soumises au vote du Conseil métropolitain la revalorisation des tickets restaurants (de 7,50 à 8,50 euros) et une augmentation conséquente de l'aide à la mutuelle santé (120 euros par an pour un contrat individuel et 240 euros en plus pour un contrat famille, avec une bonification pour les agents en situation de handicap). Au-delà de ces décisions en faveur du pouvoir d'achat, l'agenda social prévoit toute une série de mesures visant à améliorer les conditions de travail des agents, favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie privée (expérimentation de la semaine de 4 jours dès septembre 2023) et faciliter les évolutions professionnelles au sein de notre collectivité.



FORFAIT MOBILITÉ DURABLE : JUSQU'À 300 € D'AIDE FINANCIÈRE

Vous venez au travail en covoiturage (conducteur ou passager) ou en mode actif (vélo, vélo à assistance électrique, trottinette, monoroues, services de mobilité partagée...) plus de 30 jours dans l'année ? Alors n'oubliez pas de faire la demande du forfait mobilité avant le 31 mai 2023 à l'aide du formulaire disponible sur Comète ou joint à votre bulletin de paie d'avril.

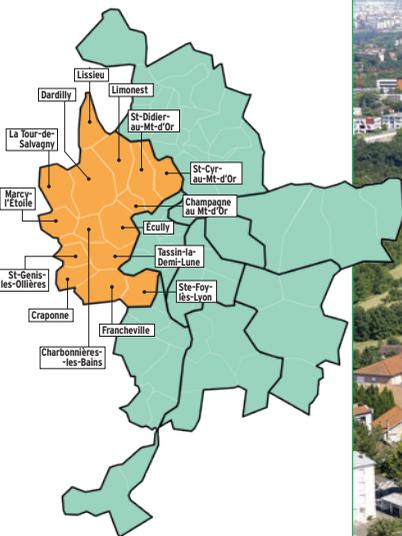
PROMOTION INTERNE A ET B

La campagne de promotion interne A et B est ouverte depuis le 24 avril, et ce jusqu'au 19 mai, ultime délai pour les agents souhaitant proposer leur dossier de candidature et participer à la sélection vers un futur poste de catégorie A ou B. Les dossiers sont à télécharger sur Comète, puis à envoyer avant le 19 mai selon les modalités indiquées. Les entretiens pour les agents présélectionnés auront

lieu fin septembre pour les agents de catégorie B et début octobre pour ceux de catégorie A.

➔ **Contact : votre SRH**





Dardilly vu du ciel

Focus sur Ouest Nord Val d'Yzeron

Ce mois-ci, nous mettons à l'honneur la direction territoriale Ouest Nord - Val d'Yzeron, pilotée par Laurent Segouin et son adjointe Caroline Auray. Leurs équipes interviennent sur un vaste territoire de 110 km² où vivent 142 112 Grands Lyonnais.

Près de 400 agents de proximité y travaillent au quotidien :

- au sein des 7 Maisons de la Métropole de Lyon du territoire, pour accueillir en moyenne 18 000 usagers et traiter 65 000 appels par an ;
- dans les services urbains pour le nettoyage, la voirie et la collecte ;
- au sein des 6 collèges publics.



Laurianne Voiron-Boffet, assistante médico-sociale à la MDML de Limonest



Isabelle Ginies, médecin PMI lors d'une consultation à la MDML d'Écully



Nettoient : Julien Fernandez et Habib Houari, ripeurs sur leur tournée à Écully



Voie : Rénovation du marquage rue du bourg à Lissieu



Collecte : Julien Fernandez et Habib Houari, ripeurs sur leur tournée à Écully



CATHERINE DAVID,
directrice générale adjointe
Délégation Gestion et
exploitation de l'espace public

La Métropole de Lyon est une agglomération verte : 40 % de son territoire est composé d'espaces naturels. Ce cadre de vie exceptionnel est aussi un atout pour l'avenir : en invitant la nature en ville, on participe à la lutte contre les effets du changement climatique et à la préservation des ressources. Il y a plus de 2 millions d'arbres sur le territoire de la Métropole. Alliés de la ville et de ses habitants, ils améliorent leur cadre de vie et leur santé, jouent un rôle de climatiseur naturel, réduisent le bruit, améliorent la qualité de l'air, des sols et la gestion de l'eau ou encore assurent le maintien de la biodiversité. Fragilisés par les périodes de sécheresse et d'inondation, ils sont plus sensibles aux maladies et aux parasites. C'est pourquoi les enjeux de la gestion et du renouvellement du patrimoine arboré et végétal du territoire sont majeurs. À la croisée de missions portées par plusieurs délégations et directions de la collectivité, dont les équipes du Patrimoine végétal et celles des territoires qui aménagent et gèrent l'espace public, ces enjeux irriguent plusieurs plans d'actions et projets déployés par la Métropole. Je tiens à remercier toutes les équipes qui s'investissent pleinement pour protéger et développer ce patrimoine précieux et vivant, tout en assurant la sécurité des habitants et en les sensibilisant à ces problématiques.

LE PATRIMOINE ARBORÉ, TRÉSOR DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Le développement du patrimoine arboré, et plus largement végétal, répond à plusieurs objectifs :

- Favoriser la transition écologique
- Lutter contre le réchauffement climatique
- Améliorer la santé et le cadre de vie des habitants
- Lutter contre les îlots de chaleur urbains
- Diversifier les espèces pour limiter l'effondrement de la biodiversité
- Développer la ville perméable



Les plantations

Fin février 2023, l'Exécutif a dressé un bilan de mi-mandat très positif de leur ambitieux projet de végétalisation urbaine. Sur un objectif de 300 000 arbres plantés pendant le mandat, le taux de réalisation est d'environ 40 %. Sur l'espace public urbain, les 11 504 arbres plantés directement par la Métropole s'ajoutent aux arbres prévus à la plantation dans le cadre des projets structurants comme les Voies Lyonnaises, les ZAC, l'extension des lignes de tramway, ainsi que tous les projets d'espaces publics. La priorisation de ces projets de plantations est basée sur différents critères, dont la présence inégale du végétal sur le territoire.

Les arbres d'alignement

Il s'agit d'arbres plantés de manière linéaire et régulière le long des routes et des rues. Le service Nature et Fleuves, au sein de la direction Amélioration du cadre de vie, gère la plantation de près de 10 000 arbres par an (boisements urbains compris), en lien avec des sociétés prestataires. Ces travaux bénéficient du soutien financier de l'État dans le cadre du plan France Relance.

Philippe Baron,

responsable du service Nature et Fleuves à la direction adjointe Patrimoine Végétal (DGEEP)

« Avec le réchauffement climatique, il faut adapter la palette végétale, mais sans connaître l'essence la plus adaptée au futur. On ne veut pas non plus avoir une seule réponse à cette problématique car en cas de maladie ou de sécheresse, il faut plusieurs options. Le calendrier des plantations est de plus en plus restreint, entre mi-novembre et fin février. L'objectif est de favoriser au maximum la reprise des arbres nouvellement plantés car 60 à 80 % des racines sont perdues à la sortie de la pépinière. Notre équipe plante toujours plus d'arbres afin de lutter contre les îlots de chaleur et bâtir une ville plus agréable. On travaille beaucoup avec la direction Infrastructures et exploitation des mobilités (DGEEP) pour les projets de végétalisation et la direction Maîtrise d'ouvrage urbaine (DUM) pour les projets urbains. »





Un patrimoine au cœur des actions publiques

2011

Charte de l'Arbre

Créée en 2000, elle associe près de 125 acteurs publics, privés et associatifs de la Métropole

2020

Plan Climat Air Énergie Territorial 2020-2030

L'axe 3 inclut ces objectifs :



+ 300 000 arbres à planter d'ici 2030, dont 30 000 sur l'espace public pour passer de 12 % à 20 % de voiries ombragées



500 ha déconnectés en 2030 (5 % des surfaces imperméables)



Réintégrer le rôle social et récréatif de l'eau au cœur de la ville



11 Corridors écologiques prioritaires et **2** nouveaux espaces naturels sensibles à gérer d'ici 2030

2021

Plan Nature 2021-2026

L'axe 3 intègre le Plan Canopée établi en 2017

2022

Stratégie Ville perméable

Modification n°3 du PLU-H

En cours

Schémas directeurs des parcs et plantations

Modification n°4 du PLU-H

Un inventaire des arbres remarquables est planifié

Nouveau règlement de voirie

Il renforcera les prescriptions de protection des arbres



Nathanaël Cottebrune, chef de projet Nature et biodiversité (DEEE/DTEE), a participé à l'établissement du Plan Nature, unique en France. Le service auquel il appartient participe à sa mise en œuvre : « La végétalisation est un formidable levier pour accroître la fonctionnalité écologique du territoire, rafraîchir la ville et offrir des espaces de bien-être aux habitants. Je pilote le Marathon de la biodiversité dont l'objectif est la création, sur des terrains publics ou privés, de 42 km de haies et 42 mares d'ici 2026. Ce projet est

co-financé par l'Agence de l'eau. Actuellement, nous avons réalisé 7 400 mètres de haies, soit plus de 10 000 arbustes et arbres plantés, et créé 21 mares qui vont bénéficier directement à la biodiversité et au cadre de vie. » 70 % des espaces verts, hors terres agricoles et forêts, relèvent du parc privé : le service accompagne donc les projets de végétalisation dans les résidences collectives. Depuis 2022, 467 arbres et 2 065 arbustes y ont été financés et participent également à la restauration des corridors écologiques, ces espaces qui permettent le déplacement de la faune et de la flore entre les réservoirs de biodiversité.

co-financé par l'Agence de l'eau. Actuellement, nous avons réalisé 7 400 mètres de haies, soit plus de 10 000 arbustes et arbres plantés, et créé 21 mares qui vont bénéficier directement à la biodiversité et au cadre de vie. » 70 % des espaces verts, hors terres agricoles et forêts, relèvent du parc privé : le service accompagne donc les projets de végétalisation dans les résidences collectives. Depuis 2022, 467 arbres et 2 065 arbustes y ont été financés et participent également à la restauration des corridors écologiques, ces espaces qui permettent le déplacement de la faune et de la flore entre les réservoirs de biodiversité.



Odile Pagani,

responsable de service Espaces publics et infrastructures à la direction Maîtrise d'ouvrage urbaine (DMOU/DUM)

« La DMOU est en charge de la maîtrise d'ouvrage des projets d'espace public et d'aménagements urbains. Les entreprises d'espaces verts sont tenues de s'assurer de la bonne reprise des arbres pendant 2 ans (on va passer à 4 ans car l'arbre en ville est soumis à des conditions de vie difficiles). Pendant ce délai, on fait une visite par an avec les techniciens Nature et Fleuves qui vont reprendre la gestion de l'arbre. Ils sont d'ailleurs associés aux projets dès le début, ils valident notamment le choix des essences. Pour chaque projet, on calcule le score ICU (îlot de chaleur urbain) avant et après les travaux. Ces données sont à exploiter avec beaucoup de nuances car de nombreux facteurs entrent en jeu, mais on peut dire que les espaces arborés permettent d'améliorer le confort climatique ressenti. »

« La DMOU est en charge de la maîtrise d'ouvrage des projets d'espace public et d'aménagements urbains. Les entreprises d'espaces verts sont tenues de s'assurer de la bonne reprise des arbres pendant 2 ans (on va passer à 4 ans car l'arbre en ville est soumis à des conditions de vie difficiles). Pendant ce délai, on fait une visite par an avec les techniciens Nature et Fleuves qui vont reprendre la gestion de l'arbre. Ils sont d'ailleurs associés aux projets dès le début, ils valident notamment le choix des essences. Pour chaque projet, on calcule le score ICU (îlot de chaleur urbain) avant et après les travaux. Ces données sont à exploiter avec beaucoup de nuances car de nombreux facteurs entrent en jeu, mais on peut dire que les espaces arborés permettent d'améliorer le confort climatique ressenti. »

Dominique Benatouil,

responsable de subdivision territoriale Voirie Ouest (DGEEP)

« Les subdivisions de voirie assurent la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de plusieurs centaines de projets d'aménagement d'espaces publics. Ces derniers interrogent désormais la végétalisation et la désimperméabilisation des voies, des places et des trottoirs. En exemple, l'aménagement du chemin des Quatre vents à Dardilly prévoit la mise en place de 5 arbres de pluie et 13 jardinières. »



Canographia

Le laboratoire d'innovation Erasme et la direction adjointe Patrimoine végétal ont lancé cette expérimentation dans le cadre du Plan Nature : canographia.datagora.erasme.org

Parmi ses nombreuses applications, découvrez l'outil Essences, pour choisir en quelques clics l'essence la plus adaptée pour un terrain en prenant en compte le changement climatique : essences.projets.erasme.org



Des plaques d'identité en bois, préparées par le service d'information et communication de proximité de la DGEEP, permettent de sensibiliser les habitants à la reconnaissance des espèces.

Après sa plantation en ville, les entreprises prestataires sont chargées de son arrosage pendant 4 ans. Un jeune arbre consomme près de 300 litres par mois : tout est fait pour favoriser la récupération des eaux pluviales (plantation en pleine terre, fosses, etc.) en lien avec la direction Cycle de l'eau (DTEE). « Les collègues nous font passer des bilans sur la pluviométrie qui nous préoccupent : les épisodes de sécheresse sont de plus en plus fréquents et intenses. D'où l'importance de la création d'arbres de pluie pour diriger les eaux de ruissellement », indique Philippe Baron.

Qu'est-ce qu'un arbre de pluie ?
Voir la vidéo



Les boisements urbains

En 2021-2022, des boisements urbains ont été réalisés à Corbas, Feyzin, Caluire-et-Cuire et Vénissieux. Cet automne, deux autres projets ont été menés : un boisement urbain à Feyzin (3 900 arbres plantés) et l'extension de la forêt de Feuilly dans le parc technologique Porte des Alpes (1 550 arbres plantés). Ce parc est géré par Julien Latrille, technicien Espaces extérieurs et fluviaux au service Nature et Fleuves. Il est aussi en charge d'autres espaces naturels du territoire (certaines berges des fleuves, la forêt de Curis-au-Mont-d'Or, le Biézin à Décines, etc.).



L'extension de la forêt de Feuilly

Les travaux d'extension de la forêt de Feuilly ont commencé l'été dernier, en lien avec des sociétés prestataires, permettant à terme un agrandissement de 2 hectares. La technique de plantation est innovante. « Le travail d'extension de forêts urbaines est assez récent sur le territoire. D'ailleurs, on préfère parler de boisements urbains, précise Julien Latrille. Après plusieurs tests de plantations, nous essayons ici une technique différente : le sol est bien préparé avec du compost, puis on plante de petits plants d'arbres et arbustes, ainsi que des graines. Nous avons choisi des espèces adaptées au changement climatique. En lien avec la DTEE, dans le cadre du Marathon de la biodiversité, nous avons aussi planté une haie et créé une nouvelle mare, la 10^e sur ce site. Contrairement aux arbres d'alignement, l'arrosage des boisements est moins régulier, 4 à 5 fois dans l'année. Sur ces espaces, les arbres doivent se débrouiller seuls. On plante dense, c'est la nature qui va faire le tri. »



La surveillance, l'entretien et le renouvellement

En fin de cycle, un arbre attire les parasites, est plus sensible aux maladies et requiert des soins particuliers. Il peut alors devenir dangereux pour les habitants. Le réchauffement climatique, en fragilisant les arbres, accélère ces phénomènes. Si, en milieu naturel, les arbres se reproduisent avant de mourir, en ville c'est à l'homme d'assurer leur renouvellement.

La cartographie des arbres grâce au logiciel Dryade

Dryade signifie « nymphe protectrice des forêts ». C'est une base de données des arbres d'alignement, avec leur carte d'identité. Cet outil SIG (Système d'Information Géographique) est un logiciel métier utilisé au quotidien par les agents du service Nature et Fleuves et est administré par l'unité SIG et Réseaux de Fabien Gomez (DGEEP). Il remplit 4 grandes fonctions : localiser les arbres, les caractériser (espèce, hauteur, état phytosanitaire...), gérer les travaux de taille et de plantation et analyser en chiffres et en carte le patrimoine arboré. L'inventaire des arbres est réalisé annuellement sur une partie du patrimoine par une entreprise partenaire pour mettre à jour les données. Le logiciel fêtant dignement ses 20 ans cette année, il est en cours de refonte avec l'aide de la DINSI et sera modernisé en 2024 !

Les données sont aussi en libre accès sur data.grandlyon.com

Entrez une adresse pour identifier les arbres autour de vous !



L'espace public urbain

Le service Nature et Fleuves est composé aujourd'hui de 15 agents qui gèrent les 105 000 arbres d'alignement du territoire. L'équipe doit accueillir à terme près de 20 personnes. « Comme dans d'autres secteurs d'activité, nous avons du mal à recruter, explique Philippe Baron, responsable du service. Nous avons besoin de plus d'agents pour faire face à la hausse du patrimoine arboré. »



Le service Nature et Fleuves (de gauche à droite) : Christophe Arroyo, Julien Jourjon, Patrice Noblet, Xavier Collonge, Philippe Baron, Jean-Luc Ferrer, Sébastien Gueyte, Clément Mejat, Stéphane Rosier-Rousset. Absents : Franck Boujon, Jean-Jacques Michard, Christophe Skuras, Julien Beauvoir, Antonin Berlioz, Julien Latrille, Zorah Nabet Khezari.

La micro-pépinière

Julien Latrille a aussi participé à la création d'une micro-pépinière, semée cet automne : « Là encore, on fait des tests avec des graines prises sur les arbres d'alignement de la Métropole. On va bien surveiller la reprise, pour identifier ceux qui survivent le mieux. »



Les cours de collèges

Le Plan Nature intègre un budget de 1,5 millions pour végétaliser et désimperméabiliser les cours de collèges existantes entre 2021 et 2023. L'unité Espaces verts de la direction Patrimoine et Maintenance (DPM/DRHMG), composée de 4 agents, prend en charge ces projets, hors grandes rénovations ou constructions pilotées par la direction Projets et énergie des bâtiments (DTEE) ou restructurations par l'unité opérationnelle (DPM/DRHMG). Dans les collèges, le calendrier des plantations est contraint puisqu'il est aussi basé sur les périodes de fermeture des établissements.



Cédric Ansart,

responsable de l'unité Espaces verts (DPM/DRHMG)

« Nous avons entrepris des travaux de végétalisation dans 7 collèges. Nous avons notamment planté près de 100 arbres cet automne. Le Plan Nature a fait évoluer nos missions : on étudie les projets de plantation dans leur globalité, toujours en lien avec les équipes pédagogiques et les élèves. On travaille avec la direction Cycle de l'eau pour la récupération des eaux pluviales, comme au collège Lamartine à Villeurbanne où on a créé des noues et des bassins de rétention autour des plantations. Nous choisissons nous-mêmes les essences et leur emplacement, en nous appuyant sur l'expertise de Mathilde Clément, conceptrice paysagiste dans notre unité. »

105 000

arbres d'alignement
en 2023

42000

en 1990

1500

chantiers d'élagage

20000

arbres élagués/an

1665

instructions de
permis en 2021

985

en 2019

100 à 150

réclamations/mois,
transmises par le
service Relation
usagers GRECO

La maladie du chancre coloré

L'équipe du Petit Métropolitain est allée à la rencontre de Franck Boujon sur la place Amboise Courtois (Lyon 8), au moment de l'abattage des platanes de la place. Ils étaient contaminés par la maladie du chancre coloré. « Due à un champignon, cette maladie touche uniquement les platanes, explique Franck. Elle a été importée en France pendant la Seconde Guerre mondiale : les caisses du débarquement étaient contaminées. Actuellement, les trois quarts de la France sont touchés. Si l'arbre est malade, on n'a pas d'autres solutions que de planifier son abattage, ainsi que ceux des platanes distants de moins de 35 m, avec le moins de manipulation possible pour éviter la dispersion de la sciure. Depuis quelques années, les abattages suscitent une vive émotion, le public est de plus en plus sensibilisé au respect des arbres. On communique beaucoup auprès des habitants grâce à des flyers, une affiche apposée sur le tronc et une vidéo pédagogique. »



Voir
la vidéo



Franck Boujon,

technicien travaux, service
Nature et Fleuves

« Ça fait 30 ans que je travaille dans cette équipe. Je fais partie des 5 techniciens du service. On s'appuie chacun sur un ou plusieurs agents de maîtrise qui se déploient sur les secteurs du territoire. Mon secteur couvre 9 communes et 3 arrondissements de Lyon. Nous planifions des chantiers gérés par des partenaires privés ou publics (plantation, expertise, taille, abattage, etc.), qui demandent de plus en plus de préparation administrative. Nous donnons aussi des avis sur les demandes d'urbanismes comprenant des espaces verts à valoriser ou des espaces boisés classés. Notre objectif est toujours de protéger les arbres. »

Le patrimoine privé de la Métropole

Les espaces verts des cours de collèges sont entretenus par les agents d'intervention technique (DPM/DRHMG). L'unité Espaces verts, sous la responsabilité de Cédric Ansart, a la charge des arbres : « Un contrôle visuel annuel est réalisé sur les 2 000 arbres présents dans 78 collèges. Olivier Montellanico, agent de maîtrise, a d'ailleurs suivi une formation de soin et de reconnaissance des maladies. Pour les élèves, comme pour nous, lorsqu'on doit abattre un arbre, c'est difficile : on a choisi ce métier par amour du végétal, mais on peut aussi nous percevoir comme des destructeurs de la nature. D'ailleurs, le rapport à l'arbre est parfois antagoniste, c'est l'arbre sacré ou massacré : pour certains, même dangereux, il est intouchable, pour d'autres il est perçu comme une contrainte (travaux, allergies, etc.). »



Aurélien Blondeau,

technicien gestionnaire de l'unité Espaces verts (DPM/DRHMG)

« Nous gérons aussi les espaces verts du patrimoine foncier de la Métropole, soit 544 terrains d'espaces végétalisés et arborés, dont ceux de 19 Maisons de la Métropole de Lyon, de 53 subdivisions de la DGEEP, de 27 aires d'accueil des gens du voyage, ainsi que des parcelles achetées par la Métropole, avec ou sans habitat. Une centaine est directement gérée par le Centre technique de maintenance (DRHMG). »



Les espaces naturels sensibles (ENS)

Ludovic Badoil,

chargé de mission ENS, service Nature et conseil

« La Métropole possède 19 espaces naturels sensibles, dont 13 qu'elle gère. Je coordonne cette gestion en partenariat avec les communes, en lien avec d'autres directions (écologie, tourisme...) mais aussi les syndicats mixtes, associations, agriculteurs, etc. Nous avons une double mission d'équilibrisme : préserver la nature tout en sensibilisant les habitants. Dans ces espaces, on favorise le "génie écologique", comme les haies pour éviter le piétinement, ce qui permet à la nature de revenir. On gère également la restauration du patrimoine (aqueducs, lavoirs...) : certaines essences d'arbres en font partie. On a notamment récupéré des rameaux de mûriers. Les jardiniers du domaine de Lacroix-Laval en ont fait des boutures et nous avons pu replanter ces arbres emblématiques de la soierie lyonnaise sur des ENS qui les abritaient il y a plus de 100 ans. »

Les sentiers de randonnée

Sarah Pouly,

chargée d'études Espaces naturels et randonnées, service Nature et conseil

« La Métropole a la charge du balisage et de la gestion de près de 1 000 km de sentiers de randonnée. Pour l'instant, il y a 5 secteurs finalisés et valorisés. Un 6^e secteur, au sud de la Métropole, est en cours de révision : nous commençons l'état des lieux et la mise à jour en lien avec les communes et les acteurs locaux concernés (associations, propriétaires, etc.). On travaille avec la direction de la Communication pour l'organisation d'évènements, la création du guide des balades nature et des cartes de randonnées, ainsi que le service juridique de la DGEEP pour la rédaction des conventions. »

➔ Vous avez envie de partir à la découverte du patrimoine arboré de la Métropole ?

Découvrez les circuits de randonnées, de balades nature ou de promenades « Au fil des arbres » sur www.grandlyon.com/pratique/publications-environnement



Anais Henry, Ludovic Badoil et Sarah Pouly, service Nature et conseil (DGEEP), sur un espace à Saint-Genis-Laval qui regroupe l'ENS du plateau des Hautes-Barolles, un sentier de randonnée en cours de création et la mesure compensatoire du Vallon des hôpitaux.

Les mesures compensatoires

Anais Henry,

chargée de mission Espaces naturels, service Nature et conseil

« Si les mesures visant à réduire ou à éviter les impacts d'un projet urbain sur la biodiversité sont insuffisantes, des mesures compensatoires sont mises en œuvre. En 2023, 12 espaces de compensation sont gérés par notre service, soit 53 ha. Je travaille en lien étroit avec Nélia Dupire, chargée de mission Nature et biodiversité (DTEE), qui pilote les mesures du début à la fin. C'est généralement la direction Maîtrise d'ouvrage (DUM) qui prend en charge la création de l'espace, que l'on récupère ensuite en gestion. On s'appuie sur l'expertise de bureaux d'études et des associations naturalistes pour évaluer l'efficacité de ces mesures. Les arrêtés préfectoraux qui les imposent protègent les parcelles pendant 30 ans. Ces espaces sont voués à être des sanctuaires de biodiversité, ils sont donc quasiment toujours fermés au public, ce qui aide beaucoup à protéger la faune et la flore. Ça nous permet par exemple de laisser les arbres morts sur pied, qui sont des lieux de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales. »

Le parc de Parilly et le domaine de Lacroix-Laval

Le service Parcs et Jardins de la direction adjointe Patrimoine végétal (DGEEP) gère ces parcs. Classés espaces naturels sensibles et labélisés Eco-jardin, il s'agit de trouver le meilleur équilibre entre préserver la biodiversité et accueillir le public, toujours plus nombreux : 2,3 millions de visiteurs par an. L'entretien des espaces verts et les travaux sont réalisés en grande partie par les agents des parcs, en régie.

Le renouvellement de l'allée Charretière au parc de Parilly

L'été dernier, 120 tilleuls infectés par un champignon racinaire ont été abattus pour des raisons sécuritaires. Pour succéder à une plantation mono-spécifique qui a montré ses faiblesses, le parti pris est de passer à une plantation diversifiée, conçue pour résister au réchauffement climatique, aux attaques de parasites et pour se renouveler plus facilement. Ainsi, 250 arbres, 800 jeunes plants forestiers, 1 500 arbustes et 1 000 m² de couvre-sol et vivaces ont été plantés. Hind Nait Barka, conceptrice-paysagiste du service Nature et conseil (DGEEP), a conçu cette nouvelle allée avec les équipes. Benoît Lagier, responsable Espaces verts et travaux du parc de Parilly, précise : « *Tous ces espaces plantés seront suivis régulièrement pour ajuster si nécessaire les conditions de développement. La croissance des arbres est très lente, à 30 ou 40 ans ce sont encore de jeunes arbres, donc on va surveiller les essences choisies pendant longtemps, on ne sera*

plus là pour voir leur évolution ! ». L'arrosage des jeunes plants va être effectué pendant 3 ans. « *Chaque année, les zones de plantations sont*

bien délimitées pour optimiser l'arrosage sur un espace réduit » explique Mireille Fanget, cheffe d'équipe des espaces horticoles.



Une partie de l'équipe Parcs et Jardins sur l'allée Charretière au parc de Parilly (de gauche à droite, en haut) : Xavier Dupeyré, Lyam Chetail, Mathias Pourret, Olivier Courtin, Fanny Donnadiou, Vincent Perrachon, Nacer Boudoukha, Victor Vignat ; (en bas) Benoît Lagier, Adrien Desestret, Mireille Fanget, Romain Millet, Gwendal Bricaud ; (absents) Nicolas Silva Da Costa, Marc Tisserand, Cédric Auriol, Olivier Lombardi, Alexandre Morel



Une partie de l'équipe Parcs et Jardins réunie pour les vœux 2023 au domaine de Lacroix-Laval (de gauche à droite) : Dominique Lemesle, Sylvie Brollo, Patricia Marin, Mathieu Lamure, Gilbert Le Lann, Raphaël Coquard, Pierre Amoros, Maxime Bertazzon, Guillaume Bazin, Fabien Beillard, Eric Mornet, Alain Le Maître, Jean-Marie Rogel, Alexandre Fratta, Stéphanie Faure, Tiago Magalhaes, Frédéric Michel, Christophe Imbert, Julie Dussert

Le domaine de Lacroix-Laval abrite des boisements anciens qui couvrent 70 % du parc, ainsi que des spécimens d'arbres remarquables dont certains ont plus d'un siècle. « *La gestion d'un tel site nécessite de concilier plusieurs enjeux, notamment la sécurité des usagers et la préservation de la biodiversité*, explique Hannah Bonhotel, responsable Espaces de nature. *Comme tout espace naturel de nos jours, les forêts du parc subissent les effets du changement climatique. Les agents surveillent quotidiennement les signes de faiblesse des arbres pour anticiper les mortalités et agir en amont de potentielles chutes. Dans ces conditions, l'abattage de certains arbres est indispensable pour la sécurité et pose la question de leur renouvellement.* »

Le débardage au domaine de Lacroix-Laval

Pour certains chantiers d'abattage localisés en zones sensibles ou difficiles d'accès, c'est Vision, la jument du Domaine, qui débarde le bois. Cette activité s'est largement réduite avec la mécanisation, pourtant elle permet le transport de troncs en pleine forêt, à des endroits où l'accès en véhicule est impossible, tout en étant respectueux de la nature. Analia Thirion et Alain Le Maître, les deux jardiniers-meneurs de l'équipe, assurent avec Vision les travaux de débardage en automne.

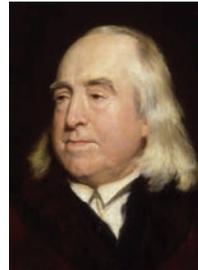
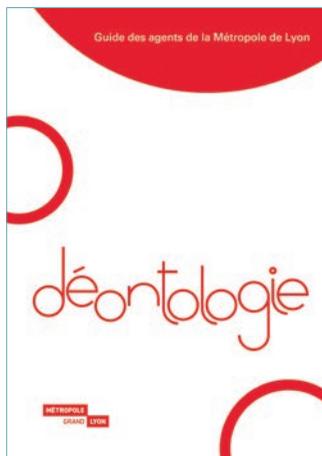


Alain Le Maître dirige la jument Vision pendant les travaux de débardage

DÉONTOLOGIE : TOUS CONCERNÉS !

Après concertation de l'ensemble des directions et consultation des représentants du personnel, la collectivité a adopté un guide déontologique rappelant les règles applicables à ses agents. La parution de ce guide, élaboré par la Mission du contrôle interne (DPIAF) et la direction des Ressources humaines, répond aux recommandations de l'Agence française anticorruption et aux meilleures pratiques des collectivités locales. À l'occasion de sa sortie, Le Petit Métropolitain vous propose un témoignage exceptionnel, en hommage à l'un des fondateurs de la déontologie moderne.

Le guide et la fiche relative aux cadeaux et invitations sont à retrouver sur Comète dans la rubrique déontologie de la Mission du contrôle interne : énoncé des règles, exemples concrets... tout ce que vous devez savoir y est !



Interview imaginaire du philosophe Jérémy Bentham [1748-1832]

Merci M. Bentham d'avoir accepté de sortir de votre retraite pour nous faire part de votre regard sur le guide déontologique des agents métropolitains

JB : C'est avec plaisir que j'ai pris connaissance de ce guide. Je dois avouer que, depuis mon trépas il y a déjà près de 200 ans, je n'ai pas eu que des motifs de réjouissances. La probité n'a pas toujours constitué la priorité des gestionnaires publics, ni même de nos concitoyens, au fil de toutes ces années ! Je suis donc ravi de constater que la déontologie est devenue une préoccupation essentielle de votre époque et que votre collectivité y prête la plus grande attention.

Vous êtes l'un des fondateurs de la déontologie.

Comment cette notion a-t-elle été inventée ?

JB : J'ai développé cette idée pour la première fois dans un ouvrage publié en 1834 dans lequel je m'interrogeais sur la conduite à adopter pour atteindre le bonheur. Le bonheur est une aspiration partagée qui résulte pour partie de nos choix individuels. Mais il est aussi tributaire de l'environnement dans lequel nous évoluons. C'est la raison pour laquelle il nous faut définir des règles collectives qui nous permettent de vivre ensemble en harmonie, dans le respect de chacun. Les règles déontologiques répondent à cette ambition de concilier les devoirs inhérents à la vie en collectivité avec l'aspiration individuelle à la liberté.

D'où vient le mot déontologie ?

Et comment le définit-on ?

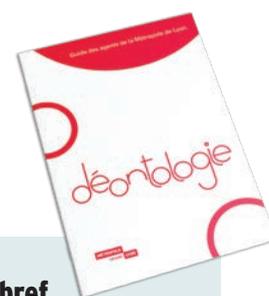
JB : J'ai créé ce mot à partir de deux mots grecs : *déon* [το δέον], qui désigne ce qu'il convient de faire, et *logia* [λογία], qui renvoie à la doctrine applicable. La déontologie consiste donc à se poser les bonnes questions avant qu'il ne soit trop tard et à définir ce qu'il convient de faire dans des circonstances données. Elle se décline par profession et donne lieu à un ensemble de règles et principes applicables à leurs membres.

La déontologie permettrait donc de donner des repères aux agents métropolitains dans leurs pratiques professionnelles ?

JB : Tout à fait. Elle est particulièrement nécessaire aux serveurs du bien public dont le comportement doit être



Ce guide a été élaboré par les agents du service Pilotage, conseil et contrôle (Tiphaine Lys-Testanière, cheffe de service ; Tom Albillo, gestionnaire ; Anna Revol, cheffe de projet), du pôle juridique des directions Ressources humaines et Responsabilité sociétale de l'employeur & préventions (Marine Chesta, coordinatrice ; Maureen Bazerque, chargée de mission) et la Mission du contrôle interne de la DPIAF (Céline Duchêne, auditrice ; Bertrand Alessandrini, directeur).



En bref

Deux bonnes raisons de lire le guide de déontologie et d'en appliquer les règles :

1. Veiller à la sécurité juridique de notre collectivité et à sa crédibilité auprès des usagers.
2. Sécuriser les agents qui, depuis le 1^{er} janvier 2023, sont soumis au régime de la responsabilité financière des gestionnaires publics.

exemplaire tant en externe, à l'égard des usagers et des administrés, qu'en interne, à l'égard des collègues et de la collectivité. Les règles ne sont pas très complexes mais leur champ d'application est vaste et leur mise en œuvre concrète n'est pas forcément intuitive... Les expliciter permet d'éviter que les agents ne se trouvent exposés à un risque juridique par maladresse ou par méconnaissance.

Venons-en précisément au guide. Qu'en pensez-vous ?

JB : C'est un guide pratique très complet. Il traite des principes déontologiques applicables dans votre collectivité ainsi que des outils de prévention et de signalement mis à disposition de ses agents. Chaque règle est définie puis illustrée par des exemples concrets. Certains cas prêtent à sourire. Pourtant, ils sont tous inspirés de faits réels.

Et d'un point de vue formel ?

JB : Le guide est facile à consulter et son organisation par thème n'oblige pas de procéder à une lecture linéaire. J'ai été séduit par son ergonomie et par son aspect visuel, qui facilitent son appropriation. C'est résolument un bel objet, avec une typographie originale dont j'aurais aimé pouvoir bénéficier à mon époque !

Quels sont les principaux messages ?

JB : Le guide reprend les droits et devoirs des agents publics qu'il articule autour de trois axes : la prévention des atteintes à la probité, l'incarnation des valeurs du service public et la protection des agents. Au titre de la prévention, on retrouve les règles d'usage des biens publics et de cumul d'activité, les notions d'intégrité et de probité ainsi que les moyens de prévenir les conflits d'intérêts. Les valeurs du service public sont

appréhendées au travers des obligations de service et de loyauté, des devoirs de réserve, de dignité et de discrétion, ainsi que des principes d'impartialité, de neutralité et de laïcité, qui sont essentiels au vivre ensemble. Enfin, la protection des agents traite, à titre principal, des risques de discrimination, de harcèlement et de violence de toute nature.

Que manque-t-il à ce guide ?

Comment pourrait-il être complété ?

JB : Je ne vous cache pas que j'aurais trouvé de bon aloi que mon nom y figure en bonne place ! Cela lui aurait donné une profondeur historique que la présente interview répare pour partie...

Certes, mais sur le fond ?

JB : Sur le fond, ce guide s'inscrit manifestement dans le cadre d'une dynamique d'amélioration continue. Il constitue une première étape qui a vocation à être périodiquement complétée par des fiches pratiques portant sur des sujets sensibles tels que les cumuls d'activité, les conflits d'intérêts ou les incompatibilités en cas de départ vers le secteur privé. Il est judicieux de prévoir des éclairages périodiques, car rien ne sert d'édicter des règles si on ne les rappelle pas régulièrement !

Qu'avez-vous pensé de la première fiche, relative aux cadeaux et invitations ?

JB : Elle est très éclairante et procure aux agents qui y sont confrontés des repères sur la conduite à tenir pour leur propre sécurité juridique. Je ne doute pas qu'elle trouve son public. D'ailleurs, à ce sujet, ne ratez le roman photo en page 20 de ce journal !

UN ACCUEIL DE QUALITÉ, DES ENFANTS BIEN GARDÉS

Ce matin, Davide Manograsso, chef de secteur collecte à la DGEEP, abandonne son équipe de ripeurs pour rejoindre Geneviève Michel, éducatrice de jeunes enfants à la DSHE, à l'occasion d'une visite qu'elle réalise auprès d'une crèche à Saint-Priest pour y évaluer la qualité de l'accueil des jeunes enfants.

BIO EXPRESSO



Geneviève Michel

Geneviève a plusieurs diplômes en poche, dont celui d'éducatrice de jeunes enfants et d'auxiliaire puéricultrice, ainsi qu'un BEP Sanitaire et social. Elle a également suivi de nombreuses formations liées au domaine de la petite enfance. Avant de rejoindre la direction Santé protection maternelle et infantile (PMI) de la Métropole en 2016, Geneviève a travaillé plus de 20 ans dans l'accueil collectif, notamment en tant que responsable de différentes structures d'accueil (halte-garderie, relais d'assistantes maternelles, crèche).



Vous souhaitez participer à la rubrique Regards Croisés ?
Contactez-nous par mail à l'adresse communicationinterne@grandlyon.com



Geneviève exerce sa spécialité professionnelle en vue d'apporter les réponses les plus adaptées à la situation d'accueil de l'enfant de moins de 6 ans. Pour cela, elle vérifie la qualité des conditions de prise en charge de l'enfant quant à sa santé, sa sécurité et son épanouissement, que ce soit au domicile des assistantes maternelles ou dans les structures d'accueil collectif. « Je couvre les communes de Meyzieu, Saint-Priest, Décines, Chassieu et Jonage, explique Geneviève. 50 % de mon temps est dédié à la visite de structures. Celles qui accueillent des enfants de 0 à 3 ans (crèches) sont visitées une fois par an. J'en ai 55 sur mon territoire, ce qui correspond à 1 à 2 visites par semaine. »





UNE VISITE MINUTIEUSE

La directrice de la crèche nous accueille pour nous faire visiter son établissement. Il faut en général compter 3 heures au cours desquelles Geneviève va tout vérifier jusqu'au moindre détail : la propreté des locaux, leur sécurité (l'accessibilité des issues de secours, la pose d'anti-pinces doigts au niveau des portes, de protections de radiateurs...), le nombre de lits par dortoir (limité en fonction de la taille de la pièce), la température, la visibilité des affichages obligatoires, etc. L'éducatrice pose des questions, donne des recommandations. Elle s'assure aussi que le personnel soit bien formé et en nombre

suffisant. « Je passe également beaucoup de temps sur le projet pédagogique de la structure, précise-t-elle. C'est d'ailleurs ce qui m'intéresse le plus : Qu'est-ce qui est mis en place ? Dans quels objectifs ? Est-ce qu'il répond bien aux 10 points de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ? Etc. Et pour conclure mon évaluation, je me pose à chaque fois la même question : est-ce que je laisserais mon propre enfant ici en toute sérénité ? » Tout est ensuite retranscrit dans un rapport de visite envoyé au service d'accueil des jeunes enfants, rapport qui peut parfois donner lieu à des mises en demeure.

IMPRESSIONS

DAVIDE MANOGRASSO

« Geneviève m'a impressionné par son niveau d'exigence, elle voit tout ! Ce qui est rassurant en tant que parent. Mais je ne sais pas si je la ferais venir chez moi car il y aurait beaucoup de choses à redire. »



PROTÉGER LES ENFANTS

Geneviève assure également le suivi des agréments des assistantes maternelles et les accompagne dans le cadre de leur activité, en collaboration avec la puéricultrice et les professionnels de l'équipe PMI. « J'anime des réunions d'information à l'attention des assistantes maternelles et organise des visites à leur domicile lorsque c'est nécessaire. J'accompagne aussi les parents en difficulté et participe, avec les professionnels du service santé et les travailleurs médico-sociaux, à de nombreuses actions en faveur de la protection de l'enfance et de la prévention des violences éducatives ordinaires (voir encadré) et de la maltraitance. J'ai un métier passionnant avec des missions très variées qui me donnent l'opportunité de m'investir dans de multiples projets. », conclut Geneviève.

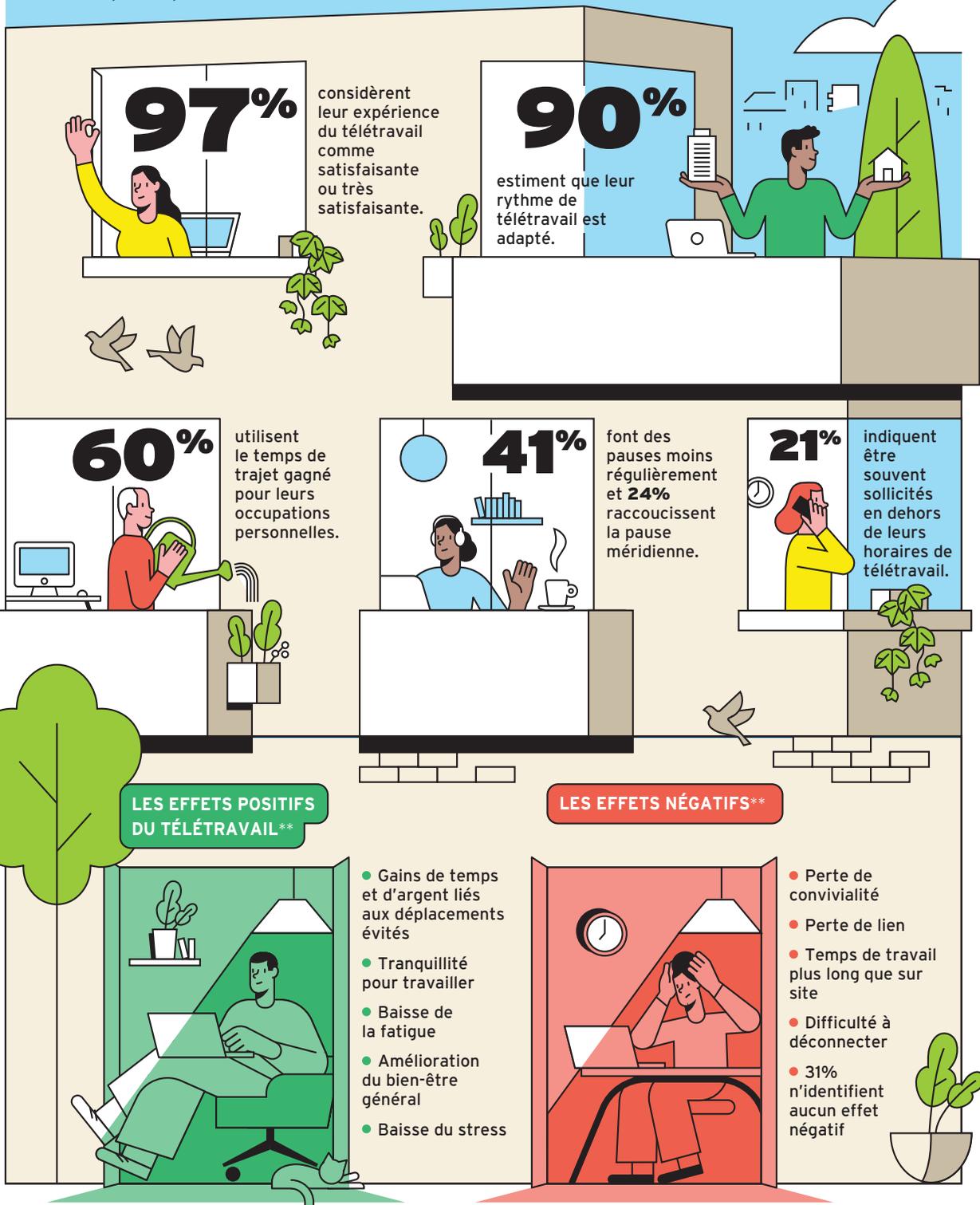


LE SAVIEZ-VOUS ?

Encore trop souvent banalisées et considérées comme légitimes dans un but éducatif, les violences envers les enfants sont pourtant interdites depuis 2019 par la loi, qui indique que « l'autorité parentale s'exerce sans violence ». En effet, qu'elles soient physiques (gifle, fessée, geste brusque) ou psychologiques (insulte, moquerie, chantage), ces violences peuvent avoir des conséquences lourdes sur le développement psychoaffectif et cognitif de l'enfant.

TÉLÉTRAVAIL À LA MÉTROPOLE : DES AGENTS SATISFAITS

En juin et juillet 2022, une enquête a été menée auprès des 3 500 télétravailleurs* de la Métropole pour évaluer le dispositif Télétravail. 1 946 télétravailleurs y ont répondu. Voici les principaux résultats.





L'entomologie, ça ne s'invente pas. C'est souvent l'héritage d'une passion née pendant l'enfance : celle des insectes. Souvent perçus dans beaucoup de cultures et de sociétés comme quelque chose de nuisible, d'inutile et de dangereux, ce sont eux, qui, pourtant, régulent nos écosystèmes en pollinisant les fleurs, fertilisant les sols ou recyclant les végétaux.

Il y a des gens dont le métier est d'étudier les insectes : ce sont les entomologistes. Ils connaissent sur le bout des doigts le mode de vie de ces petites bêtes dont nous nous effrayons parfois. Leur anatomie, leur mode de reproduction n'ont plus de secrets pour eux. Ils les inventorient, les recensent, observent leur comportement et leur évolution. Le plus souvent ce sont des scientifiques, des professionnels, mais pas que, on trouve aussi dans leurs rangs des amateurs éclairés. C'est le cas de Frédéric Vuaille.

Assistant informatique le jour à la direction Ressources de la DRHMG, il consacre le reste de son temps à étudier un monde que nous voyons disparaître chaque jour un peu plus de la surface de la terre, sans même y prêter attention.

La première chose qui nous a interpellés chez lui, ce sont ses dessins. Ils sont d'un réalisme extraordinaire. Avec un simple crayon et un peu d'encre de chine, il nous parle de ce qui le touche, de la nature et de la faune animale, du monde qui l'entoure. Ses œuvres dégagent une telle intensité et un tel réalisme que l'on est littéralement projeté dans une réalité plus vraie que nature. L'artiste, car d'aucun ne saurait lui dénier ce titre, retranscrit en effet avec beaucoup de justesse et d'émotion la sensibilité de ses modèles à travers leur regard et leur attitude, délivrant une émotion palpable.

Un don – il ne peut s'agir que de cela – développé « sans trop savoir comment » depuis l'école et comme sublimé grâce à une rencontre. Son voisin lui offre à l'âge de 12 ans un papillon de sa collection et va prendre Frédéric sous son aile. La révélation est immédiate : il sera entomologiste et se spécialisera dans le Carabe. Cet insecte appartient à l'ordre des coléoptères comme les scarabées, les coccinelles, les longicornes... Le Carabe a la particularité de nettoyer les forêts et de ne vivre que la nuit.

À partir de là, Frédéric se met à lire, beaucoup, apprend la biologie des insectes, leurs noms en latin et entreprend une

formidable collection pédagogique de spécimens venant du monde entier qu'il ramène de ses voyages. Alors qu'il passe son diplôme de Concepteur animateur d'actions touristiques, il va être remarqué par un membre de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) qui assiste à sa soutenance sur le Carabe de Solier (carabe du Sud-Est de la France). Résultat, il sera recruté à l'INRA d'Antibes comme accompagnateur-guide pour le parc national du Mercantour où il dessinera des sentiers nature en lien avec l'histoire, la faune et la flore de la région et participera à des projets de préservation d'un milieu extraordinaire de fragilité. Sa mission terminée, c'est toujours à l'INRA, mais à Villeurbanne, qu'il va poser ses valises pour travailler sur un tout autre insecte, le Trychogramme. Ces insectes sont des microguêpes, ennemis naturels de la Pyrale du maïs, papillon dont la chenille est connue pour attaquer les cultures de maïs. Les Trychogrammes parasitent et détruisent les œufs, de sorte que les Pyrales du maïs ne peuvent plus se développer. Comme quoi, il existe des méthodes de lutte biologique alternatives aux produits phyto sanitaires. Mais là n'est pas le sujet et revenons à Frédéric dont le poste n'est pas financé. Le malheur des uns fait le bonheur des uns dit-on. Le nôtre aura été de le voir entrer à la Métropole de Lyon. Vous pouvez le croiser dans les couloirs de Porte Sud si vous souhaitez en savoir plus sur ses formidables talents de dessinateur, d'entomologiste et de photographe.



**Vous aussi, vous souhaitez partager votre passion ?
Contactez-nous par mail à communicationinterne@grandlyon.com**

DOIT-ON ACCEPTER OU REFUSER UN CADEAU DANS LE CADRE PROFESSIONNEL ?

Pour répondre à cette question, la mission de contrôle interne et de gestion des risques publie une fiche pratique pour prévenir les situations d'intérêt et les risques d'atteinte à la probité.



**Vous souhaitez participer à un prochain roman photo ?
Envoyez un mail à communicationinterne@grandlyon.com**

Merci à Anna Jung, Lukas Pinar et Léna Palenius de la direction Prospective et dialogue public d'avoir joué le jeu et dévoilé leurs accessoires !

LES ASSOS

21



COS - 215 rue Garibaldi - 69003 Lyon

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 16h - fermé les mardis et jeudis

Mail : cosmely@grandlyon.com - Site : www.cosmely.fr - Tél. : 04 78 63 40 03

LES ASSOS

VOYAGES 2023

Inscriptions du 15 mai au 16 juin



IRLANDE

du 21 au 28 septembre 2023



LES POUILLES

du 5 au 12 octobre 2023



ISTANBUL

du 28 septembre au 1^{er} octobre 2023



MALTE

du 29 octobre au 2 novembre 2023

ÉPARGNE VACANCES 2023

Les Chèques Vacances sont disponibles au COS et sont à retirer impérativement avant fin août 2023.



Skilleos

Plus de 1 200 cours interactifs 100% en ligne sur tous vos sujets préférés et réalisés par les meilleurs experts, pour vous et toute votre famille.

Accès direct : moncompte.skilleos.com/lp/grandlyon ; Code : GRLY962

Vous pouvez aussi télécharger l'application SKILLEOS sur votre téléphone.

BILLETTERIE EMILE'S

La billetterie en ligne est accessible uniquement via votre espace Cosmely.

BILLETTERIE PUY DU FOU

Billets non datés et valables toute la saison 2023 selon le calendrier du parc :

- **Prix COS adulte :**

44,10 € pour 1 jour ou 74,90 € pour 2 jours consécutifs

- **Prix COS enfant de 3 à 13 ans :**

30,80 € pour 1 jour ou 52,40 € pour 2 jours consécutifs

Le billet comprend l'accès au parc et au spectacle

« Les Noces de Feu », mais pas la Cinéscénie.



→ Renseignements et inscriptions sur le site Cosmely.fr

Lyon Sport Métropole - 33 bis cours Général Giraud - 69001 Lyon

Tél. : 04 78 28 95 42 - Mail : contact@lyonsportmetropole.org

Site : www.lyonsportmetropole.org



HISSEZ LES VOILES !

La section Voile de Lyon Sport Métropole vous accueille chaque week-end sur la base de Meyzieu. Venez découvrir sa large flotte de catamarans, dériveurs, mini croiseurs, planches à voiles et, depuis 2023, un Wing foil !

La base est ouverte tous les samedis et dimanches de 14h à 19h d'avril à octobre. Dépêchez-vous, la saison est toujours trop courte !

+ d'infos sur voile.lyonsportmetropole.org



LE PETIT MÉTROPOLITAIN - MAI 2023

P 21



Les 49.3 à la Métropole de Lyon
Comme nous n'avons pas l'habitude de manier la lanque de bois et que nous ne sommes pas sous l'emprise d'un parti politique ni les « béni-oui-oui de service », nous affirmons avec force, que notre exécutif, à l'instar du gouvernement, n'écoute pas les partenaires sociaux. Il a la même attitude que le

gouvernement dans sa gouvernance au sein de notre collectivité. Mépris des organisations syndicales et donc des personnels, sourd aux demandes prioritaires sur le pouvoir d'achat et les conditions de travail depuis trop longtemps. **Les dossiers présentés en instances finissent par un 49.3**, malgré ce que peuvent proposer les organisations syndicales. **Facile de donner des leçons, lorsque l'on est dans l'opposition, plus difficile d'être cohérents avec ses idées politiques et ses convictions lorsque l'on est aux manettes d'une collectivité.** Les vrais visages tombent, le bilan social est lamentable, les personnels dépités. **Division, frustration, taux d'absentéisme grandissant, burnout, départ d'agents de notre collectivité, manque d'attractivité, voici le triste constat d'une telle gestion.** Services centraux, personnels médico-sociaux, services urbains sont à bout. **Et pourtant, notre exécutif a hérité d'une collectivité financièrement saine et qui continue de l'être (suite UNICAT)...**

unsametropoledeleyon.com / Facebook : [unsametropole de lyon](https://www.facebook.com/unsametropoledeleyon)

UNSA Grand Lyon - 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.
Facebook:«UnsaMétropoledeLyon»-Siteinternet:unsametropoledeleyon.com
Mail : unsa@grandlyon.com - Tél : 04 28 67 56 46



Les 49.3 à la Métropole de Lyon (suite UNSA)

...Où est le partage des richesses ? Où sont passés les beaux discours sur le bien-être au travail ? L'égalité femmes/hommes ? L'équité de traitement entre les agents ? Il y a une fracture

sociale grandissante au sein de notre collectivité et un déni de démocratie. Pour chaque décision prise en termes de pouvoir d'achat, l'exécutif doit mesurer l'impact sur les villes « amies » pour ne pas les déstabiliser, histoire de garantir les prochaines élections. La politique électorale ce n'est pas notre problème. Les 15M€ dédiés sur 3 ans, dans le cadre de l'agenda social, proposés par l'exécutif ne sont pas suffisants pour lutter contre l'inflation qui touche l'ensemble des personnels, alors que la collectivité a les moyens d'aller beaucoup plus loin. Nous avons proposé, avec d'autres syndicats des mesures concrètes immédiates pour vous redonner du pouvoir d'achat. **En fonction des réponses nous devons réagir collectivement. (Voir le tract détaillé sur notre site à ce sujet).**

unsametropoledeleyon.com / Facebook : [unsametropoledeleyon](https://www.facebook.com/unsametropoledeleyon)

UNICAT : 04 28 67 56 46 - Facebook : « Unsa Métropole de Lyon » Site internet : unsametropoledeleyon.com
Mail : unicat@grandlyon.com



La CGT porte les revendications suivantes dans le cadre de l'agenda social, pour l'amélioration du pouvoir d'achat, des conditions de travail et articulation vie privée/vie professionnelle :

- Doubler la prime d'intéressement collectif : **600 euros pour tous**

-Augmenter le RIG lors des avancements de grade et d'échelon

- Faire prendre en charge par l'employeur le surcoût de la prévoyance prévu en 2023
- Verser une indemnité de résidence à hauteur de 3 %
- Monétiser les Compte Épargne Temps en épargne retraite
- Pouvoir monétiser une partie pour supporter l'inflation galopante
- Faire prendre en charge à 100 % la part santé par l'administration
- Obtenir l'attribution de l'indemnité forfaitaire pour les télétravailleurs
- Augmenter la valeur faciale du ticket restaurant à 8.50 € (60 %

part employeur)

- Reconnaissance de la diversité des tâches effectuées dans des services ciblés afin d'obtenir une revalorisation de salaire
- Possibilité de télétravailler 3 jours par semaine comme le prévoit le décret
- Évolution du RIG pour l'ensemble des filières représentées en catégorie C
- Mise en place à terme du cycle de travail sur 4 jours

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com

CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com

Adresse d'accueil : Immeuble Gémellyon Sud - 59 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon. BP : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.

CGT STEP CI : 04 28 67 56 54 - Syndicat-CGT-STEP CI@grandlyon.com

Adresse accueil et postale : Bourse du travail - salle 21 -

Place Guichard 69003 Lyon

<http://cgt-metropoledeleyon.reference-syndicale.fr/>



Des avancées importantes pour les contractuels

Les nouvelles modalités de gestion des contractuels présentées en Comité Social Territorial en mars vont dans le bon sens.

La **CFDT** retient les points positifs suivants : contrats de 3 ans, embauches en catégorie C en

tant que stagiaires avant titularisation, régime indemnitaire identique à celui des titulaires, augmentation d'équivalent échelons tous les trois ans et mise en place d'une organisation pour les changements de grade et de catégorie.

La reprise de l'ancienneté du secteur privé s'effectuera pour les contractuels en poste au moment du renouvellement du contrat et pour les CDI au moment de l'avancement d'échelon.

La **CFDT** revendique également :

Une réelle communication en direction des contractuels (numéro vert, gestionnaire RH spécialisé, journée annuelle des contractuels...) : l'administration prend note de la demande de la **CFDT**.

Une articulation SRH-DRH encadrants des contractuels pour que la gestion de l'équivalent carrière se déroule en lien avec l'entretien annuel.

Un bilan tous les semestres de ces avancées dont des éléments sur l'équilibre contractuels-fonctionnaires.

Rejoignez-nous !

Contactez la CFDT : 04 28 67 56 51 ou par mail cfdt@grandlyon.com

Blog : cfdtmetropoledeleyon.com



L'éthique en travail social :

Alors qu'ils portent la société et les problèmes de millions de personnes (financier, famille, violence...) et sont en permanence face à des situations inextricables, les métiers du social sont des métiers invisibles.

Le travail social permet à la personne concernée d'être accompagnée de manière renforcée et de développer son pouvoir d'agir.

L'essence même du **travail social** a pour objectif d'accompagner la personne en répondant à ses besoins et de considérer la personne dans sa globalité.

La polyvalence de secteur, notamment, a pour mission de répondre à ces fondamentaux du travail social. **Or, ce secteur est aujourd'hui fragilisé...**

La mise en œuvre de différents dispositifs en matière d'insertion, logement, jeunes... est une priorité. Si ces nombreuses procédures peuvent être utiles pour faire avancer une situation, permettent-elles vraiment de s'attaquer aux questions de fond et aux fondamentaux du travail social ?

Syndicat CFTC - Tél : 04 28 67 56 49 ou 06 65 15 97 47

Contactez-nous par mail : cftc@grandlyon.com

Blog : <https://www.cftcmetropoledeleyon.fr/>



SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX
Ensemble et pour tous

1. Refus de télétravail Alerte. Le SNT rappelle : Quel que soit le motif de demande de télétravail, faites la demande sous Comète Cf notre Blog. Des managers se permettent de demander à l'agent de ne pas déposer leur demande ou de la supprimer. **NON ! Ne jamais retirer la demande sous Comète ; Ne vous laissez pas intimider.** Le manager doit motiver son refus par écrit. Ce refus sera traité en CAP.

Bilan sondage : 97% satisfaction, 92% avec équipement, 95% des managers considèrent comme une réussite, 98% posent dans TEMPRO, 79% respectent la convention. Position du SNT sur l'indemnité de télétravail et l'indemnité d'aménagement du poste Cf Blog.

2. Prime de départ à la retraite gérée par le COS en 2023. Elle est en discussion pour un versement par la Métropole pour la suite.

3. Plan de déplacement en étude domicile-travail + professionnel. Le SNT lutte contre une ingérence de l'exécutif sur notre vie privée et défend des moyens adaptés pour l'exercice de nos missions.

Nous ne lâchons pas !

Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir : Immeuble Gémellyon Sud, 59 bd Vivier Merle
Boîte Postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.
Tél : 04 28 67 56 45 - Email : cgc@grandlyon.com
Blog : cgcmetropoledeleyon.blogspot.com



Le 14 avril, Le Conseil constitutionnel a validé les dispositions du PLFRSS prévoyant notamment un recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et l'accélération de la réforme Touraine sur la durée de cotisation.

Jamais une réforme globale des régimes de retraite n'avait été adoptée par le biais d'une loi de financement de la sécurité sociale. Le Président de la République a promulgué la loi dans la nuit du vendredi 14 au samedi 15 avril, précipitamment, alors qu'il avait 15 jours pour le faire.

FO condamne cette nouvelle provocation du Président de la République, à l'égard des millions de personnes qui se mobilisent y compris par la grève.

FO considère que nous vivons une crise démocratique sans précédent, que 94% des actifs ne veulent pas de cette réforme. Malgré sa promulgation, elle ne doit pas être appliquée. FO appelle à poursuivre les différentes actions, grèves et mobilisations et à faire du 1er mai une journée de mobilisation historique pour obtenir le retrait de cette réforme.

FO - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^e
Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03
04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



Le dernier mot revient aux travailleurs et aux travailleuses !

Nous le savions, personne ne peut être surpris, le Conseil Constitutionnel a validé le projet de loi de report à 64 ans de l'âge de la retraite. Dans la foulée, le président « qu'il vienne me chercher » a promulgué la loi. Cela ne supprime pas notre droit de contester cette loi inique par la grève et les manifestations. L'histoire nous montre que c'est par la lutte que les travailleurs et travailleuses obtiennent des institutions, la satisfaction de leurs revendications et font reculer ceux qui veulent dégrader nos conditions de vie. Alors allons le chercher !

Adresse postale : 20 rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

Adresse physique : Gémellyon - 1^{er} étage - 59 Bd Vivier Merle - 69003 Lyon / **Tél. :** 04 28 67 56 57

E-mail : sud@grandlyon.com / **Site internet :** <http://www.sud-ct.fr>



Pourquoi choisir la FA-FPT ?

La **FA-FPT le syndicat autonome et indépendant**

Être autonome c'est être indépendant de tous partis politiques. Cette liberté nous permet de mieux défendre les intérêts des agents.

La **FA-FPT est à « taille humaine »**

Au quotidien, la **Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale** revendique un syndicalisme de proximité. Notre priorité est d'améliorer le quotidien et les conditions de travail des agents afin de rendre un service public de qualité. L'action, le terrain, le partage et le dialogue sont les atouts majeurs de la **Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale**. Notre crédo repose sur des propositions réalisables et sur une défense objective.

La **FA-FPT c'est la défense active du service public**

Nous défendons les principes d'un service public solidaire et progressiste.

La **FA-FPT c'est l'autonomie et l'indépendance des revendications**

Rejoignez-nous !

FA - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^e
Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03
04 28 67 56 50 - fafpt@grandlyon.com



FSU - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^e
Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex
04 28 67 56 55 - Port. 07 63 07 86 85 - FSU@grandlyon.com



On va adapter les postes aux séniors et à tous les profils atypiques, donner du sens au travail, de bonnes conditions, des possibilités d'évolution... On va accompagner les personnes au RSA ou plutôt assouplir le cadre de travail parce qu'on ne fait pas rentrer dans un moule quelqu'un qui n'en a pas la forme. Il faut arrêter de nous en promettre, on pourrait le prendre au mot... Enfin, n'oublions pas que certaines promesses engagent essentiellement ceux qui les écoutent.

CNT - 44 rue Burdeau 69001 Lyon
06 76 16 38 17 - cnt@grandlyon.com

Auvergne-Rhône-Alpes

Challenge Mobilité!

Au travail j'y vais autrement.

Mardi
6 juin
2023



De nombreux prix à gagner. **INSCRIVEZ-VOUS**
challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr

MÉTROPOLE
GRAND LYON



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes